AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-2-6-75048353

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "LANGUEDOC-ROUSSILLON"
(AUDE - GARD - HERAULT - LOZERE - PYRENEES ORIENTALES)

ABONNEMENT ANNUEL 50 F
Régisseur de recettes de la D.D.A.
C.C.P. Montpellier 5238-57

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
MAISON DE L'AGRICULTURE - BAT. 5 - PLACE CHAPTAL
34076 MONTPELLIER CEDEX - TEL. 92.28.72

Nouvelle série
2ème année - N° 16

Imprimerie de la Station "Languedoc-Roussillon" - Directeur-gérant : L. BOUYX

CULTURES MARAICHERES DE PLEIN CHAMP

TOMATES DE CONSERVE

Alternaria

A la suite des récentes pluies survenues en divers secteurs, des attaques d'Alternaria sont à craindre. Un traitement nous paraît donc indispensable, s'il n'a été exécuté, et ce, dans les meilleurs délais.

Les fongicides suivants sont efficaces, contre cette maladie (dose de M.A./HL).

Captafol 80 g - Mancozèbe 160 g - Propinèbe 210 g - Carbendazim 30 g
Méthylthiophanate 70 g - Benomyl 30 g etc...

Les 4 premiers produits sont efficaces vis à vis du mildiou, maladie dont on a encore pas à craindre l'appaition.

MELONS

Nuiles rouge et grise

Ces deux maladies et tout particulièrement la première (qui se manifeste actuellement) risquent de causer des dommages aux cultures de melons en période pluvieuse ou humide. La protection des cultures s'avère donc indispensable vu les conditions climatiques du moment. On utilisera un des produits suivants (doses de M .A./HL.

Benomyl 30 g - Carbendazim 30 g - Dichlone 80 g - Mancozèbe 160 g
Manèbe 240 g - Méthylthiophanate 70 g.

ARBORICULTURE

Mouche de la cerise

Nous rappelons nos indications antérieures concernant la lutte contre cet insecte. La protection doit être assurée sur les variétés murissant après Bigareau Jaboulay par une (ou deux suivant la date de maturité) pulvérisation à l'aide de Diméthoate (délai 7 jours) Fenthion (délai 15 jours), Formothion (délai 7 jours), Malathion (durée 7 jours), Oléoparathion (durée 15 jours).

ABRICOTIER ET PECHER

Tordeuse orientale

La prévention des dégâts de la Tordeuse orientale sur les fruits approchant de la maturité relève d'une technique précise.

La prévention doit commencer 6 semaines avant la date (J) de la récolte présumée, elle est assurée par des pulvérisations insecticides qui doivent être réalisées de telle sorte que la totalité de l'épiderme du fruit soit mouillé à la suite du traitement (la jeune chenille doit rencontrer des traces d'insecticides dès son éclosion car elle "se promène" très peu avant de pénétrer).

Donc commencer immédiatement les protection des fruits murissant entre le 1er et le 10 Juillet.

Une première pulvérisation sera faite à J - 42
Une seconde pulvérisation à J - 28
Une troisième pulvérisation à J - 15

Utiliser : Azinphos - carbaryl - dichlorvos - fenitrothion - méthidathion - mevinphos - parathion - trichlorfon.

P.1146

Tordeuse orientale (suite)

Les fruits arrivant à maturité entre le 25 et le 30 Juin seront protégés par deux traitements.

Bien entendu tout traitement lavé par la pluie doit être refait.

V I G N E

Mildiou

Les conditions climatiques de printemps et les risques de développement du mildiou nous ont conduit à préconiser, à ce jour, que des traitements dans des situations particulières.

Mais les importantes précipitations du 29 Mai, dans le Gard et l'Hérault notamment, ont provoqué au vignoble des conditions favorables au développement de la maladie à partir des foyers existant - ceux-ci sont certes en faible nombre - ou à l'installation de foyers primaires (certains ont pu apparaître dès maintenant, Pyrénées-Orientales).

Il convient de protéger les vignes non traitées à ce jour ou de renouveler le traitement le cas échéant avant le 6 Juin dans toutes les régions où ces importantes pluies réparties irrégulièrement ont été constatées.

L'attention est attiré plus particulièrement sur la nécessité de traiter, dans les vignes où l'eau a séjourné temporairement (bas fonds, bords de fossés).

Nous informer de la création de foyers.

On utilise dans la lutte des produits de deux types : organiques et cupriques et des produits associés.

Les produits suivants (matières actives) sont homologués :

Captafol (120 g/hl) - Captane (175 g/hl) - Carbatène (300 g/hl raisins de table) - Dichlofluanide (125 g/hl) - Mancozèbe (280 g/hl) - Manèbe (280 g/hl) - Zinèbe (250 g/hl) Metirame de zinc (320 g/hl) - propinèbe (280 g/hl) - Cuivre de l'hydroxyde (500 g/hl) Cuivre de l'oxychlorure (500 g/hl) - Cuivre de l'oxyde cuivreux (500 g/hl) - Cuivre de sulfate (500 g/hl).

Le Mancopper (organo cuprique) est en autrisation provisoire de vente.

Ce traitement, situé juste avant le début de la floraison, dans les situations précoces, devra être appliqué très soigneusement. Il est nécessaire de protéger les feuilles et les grappes. Les différents modes de pulvérisation ne laissent pas le même dépot de produits sur les souches, aussi convient-il de bien régler son appareil pour en obtenir le meilleur rendement.

Oïdium

Nous avons recommandé de traiter l'oïdium. Les attaques ont été observées courant Mai dans des vignes négligées.

Il est nécessaire de renouveler actuellement cette protection.

Eudémis (Gard, Hérault, Aude)

Rappel. Actuellement les dégâts peuvent être constatés à la suite des pénétrations des jeunes chenilles et de la fomation de boutons floraux agglutinés, en voie de dessèchement. Le repérage et l'estimation du risque sont recommandés avant une intervention éventuelle dans les sitations sèches et ensoleillées favorables localement à ce ravageur (voir bulletin précédent) concernant l'influence des conditions climatiques.

Le Chef de Circonscription,
BERVILLE

Les Ingénieurs,
CHRESTIAN - TISSOT - TROUILLON

Tirage du 30 Mai 1975 — 1 400 exemplaires